

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Bonny David / Emonet Gaétan Une annonce bien particulière

2023-GC-4

I. Question

L'annonce récente de la possible nomination de Georges Godel à la présidence du conseil d'administration de Cremo SA semble consternante et inquiétante.

Cremo SA vit des moments ardus. L'entreprise est en passe de fermer ou a fermé les sites de production de Steffisburg et de Lucens. Elle doit acquérir la capacité d'adapter ses outils de production et peine à trouver des volumes de lait suffisants. Il est même à se demander si cette entreprise a toujours la confiance des producteurs.

Une vision stratégique innovante et à long terme est essentielle pour garantir la prise en charge d'une part importante du lait produit par des agriculteurs fribourgeois et pour garantir les emplois.

L'industrie alimentaire est l'un des axes essentiels du tissu économique actuel et futur pour le Canton de Fribourg. La Promotion économique en fait l'un de ses chevaux de bataille.

L'information de la nomination de l'ancien Conseiller d'Etat, Georges Godel, inquiète et effraie alors que Cremo SA doit se positionner dans un environnement toujours plus compétitif. Georges Godel a géré le canton de Fribourg comme un épicier, sans une réelle vision d'avenir, ce qui est inquiétant.

De plus, la publication de son livre, juste après son départ du gouvernement, a engendré un dommage irréversible à sa réputation et en a scandalisé plus d'un dans le canton. Georges Godel, avec une retraite dorée payée par les Fribourgeoises et les Fribourgeois, a également fait imprimer son ouvrage en Italie, ce qui est triste pour les entreprises locales, en particulier lorsqu'il s'agit d'un ancien Conseiller d'Etat.

Dès lors, il est vraiment surprenant que les personnes qui poussent Georges Godel à la tête de Cremo SA ne soient pas conscientes de ce dégât d'image qu'a subi ce dernier. Enfin, l'entreprise s'expose, avec cette nomination, à un potentiel boycott des produits Cremo par une population fribourgeoise très fâchée.

En conclusion, nous demandons au Conseil d'Etat, d'une part, d'indiquer ses liens avec l'entreprise Cremo SA. D'autre part, au regard de l'importance de celle-ci pour l'agriculture et l'industrie alimentaire du canton de Fribourg, nous souhaitons savoir comment le Conseil d'Etat se positionne face à cette nomination.

II. Réponse du Conseil d'Etat

A titre liminaire, il y a lieu de relever que Georges Godel a effectivement été élu au conseil d'administration de Cremo SA lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 2023 et a été désigné président par le conseil d'administration dans la foulée.

L'Etat de Fribourg détient des actions de Cremo SA. Un montant total de 1300 francs a été investi par le biais de l'Etablissement de détention fribourgeois (site de Bellechasse) et de Grangeneuve, qui sont tous deux producteurs de lait. Ces actions représentent le 0.008 % du capital-actions de Cremo SA, qui s'élève à 17 294 700 francs. Force est ainsi de constater que la participation de l'Etat de Fribourg est modeste et qu'elle ne lui permet pas d'exercer une influence au sein de l'assemblée générale. En outre, l'Etat n'est pas représenté au conseil d'administration.

Le Conseil d'Etat a appris la nouvelle d'une possible nomination – puis la nomination effective – de Georges Godel à la présidence du Conseil d'administration de Cremo SA par la presse, à l'instar de la population. Celui-ci a quitté le Conseil d'Etat au 31 décembre 2021 et est depuis retraité. Cremo SA est une société anonyme de droit privé soumise aux règles du Code des obligations. Il n'appartient ainsi pas au Conseil d'Etat de commenter les décisions de son assemblée générale ou de son conseil d'administration, ni la composition de ses organes.

S'agissant du livre de Jean-Marc Angéloz relatant quatre ans d'entretiens menés avec Georges Godel, le Conseil d'Etat se réfère entièrement à son communiqué du 26 janvier 2022. Pour le surplus, il n'entend pas commenter les ordonnances pénales prononcées le 23 mars 2023 par le Ministère public.

4 avril 2023